

REUNION PLENIERE EQUIPES FEMININES SENIORS F

22 AOUT 2024

CLUBS PRESENTS :

AMBERT LIVRADOIS SUD ; FC AUGEROLLES ; AULNAT SP ; ENT BILLOM S.C/MIREFLEURS ; F.C. BRIFFONS ; CEBAZAT SP. ; CEYRAT ESP ; FF CHAPPES ; CHARBONNIERES PAUGNAT RC ; CHARMONVILLO AS ; CHATEL GUYON FC ; CLERMONT ASPTT ; US COURPIERE ; DOME SANCY FOOT ; AL GLAINE MONTAIGUT ; HAUTE COMBRAILLE FOOT ; AS JOZE ; US LAPEYROUSE ; LEMPDES SP ; NORD LIMAGNE FC ; FC PASLIERES NOALHAT ; US PERTUIS ; RIOM FC ; SANCY CHAVANON FOOT ; ENT SAUX/ ST BABEL/BRENAT ; ST CLEMENT FEMININES ; CO VEYRE MONTON ; FC VERTAIZON

CLUBS EXCUSES : US HERMENT PUY ST GULMIER ; FC BROMONT L/MONTFERMY FC ; CLERMONT FOOT 63 ; FC FEMININ DES COMBRAILLES ; US ISSOIRE ; ROMAGNAT AS ; ST SYLVESTRE U.S.

CLUBS ABSENTS : US BASSIN MINIER; RAS BEAUREGARD L'EVEQUE ; US BEAUREGARD VENDON ; CHAPDES BEAUFORT US ; ENT CHARBLOT ; CISTERNES AS ; CLERMONT L'OUVERTURE ; US ENNEZAT; LEZOUX F.C. ; US MENETROL ; US ORCET ; AS ROYAT ; ST AMANT TALLENDE SC ; ST PRIEST DES CHAMPS J.S

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS :

Mireille VALENTIN : Alexia CHASSET, Anthony ARCHIMBAUD, Julien GATIGNOL

EXCUSES : Charlène MATHIEU, Lucas VIZET

ASSISTE A LA REUNION : Michel THOME, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage et Joao DAS NEVES PEREIRA, membre CDA

Chaque club reçoit le calendrier général, bulletin d'inscription futsal, bulletin d'inscription gardiennes de but, flyer football féminin, liste des référents féminins, flyer CF63 invitation clubs et escort players D3F

Mireille VALENTIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présent(e)s et particulièrement aux nouvelles sections féminines : Augerolles et Courpière

La commission déplore le grand nombre de clubs absents non excusés ce jour (près de 30 %) !

Bilan de la saison écoulée :

- Encore des forfaits préjudiciables
- 4 sections féminines ne repartent pas : Clermont St Jacques ; Cellule, Besse, Gerzat

Effectifs :

La saison dernière le District a enregistré **2 507** licenciées **pratiquantes**, réparties dans **120 équipes** :

- **982** séniors F ;
- **339** U 18 F - U 17 F et U 16 F
- **324** U15 F - U 14 F
- **310** U13 F – U 12 F
- **552** U 11 F – U 10 F – U 9 F – U 8 F – U 7 F – U 6 F (foot d’animation),

ce qui représente + 9.25 % par rapport à la saison dernière (+213 joueuses) ; 14,96 % des pratiquants du Puy de Dôme et 10.15 % des licenciées F de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui compte 24 685 pratiquantes. En France : 191 535 pratiquantes.

Pour cette saison : le district dénombre 49 sections (ou ententes) féminines séniors F et 57 équipes séniors engagées en Ligue, District et D3F

Le nombre de dirigeantes est également en hausse : **535 dirigeantes**
78 autres licences : *volontaires, arbitres, animatrices, divers*

Soit 3 120 licenciées féminines

JEUNES

COMPETITIONS JEUNES FEMININES

Des challenges U 7 F U 8 F U 9 ; U 10 – U 11 F ; U 12 – U 13 F, challenge départemental U15F et U 18 F à 8 sont proposés, soit une pratique dans toutes les catégories

La Ligue reconduit un championnat interdistricts U 18 F à 11

Ce championnat est une « charnière » entre le foot à 8 départemental et le championnat à 11 régional, l’accession en régional se faisant sur résultats sportifs.

ACTIONS TECHNIQUES / CENTRES DE PERFECTIONNEMENT :

Rentrée des écoles féminines : 19 octobre 24

- *5 journées perfectionnement U 11 F et U 12 F*
- *4 journées perfectionnement U 13 F*
- *3 journées perfectionnement U 14 F*
- *Interdistricts*

U 14 F : 20 au 22 octobre 2024 +Selon résultats : finale du 13 au 15 décembre 2024

U 13 F : du 3 au 5 mars 2025

- *Finale festival U 13 F le 5 avril 2025*
- *Journée des débutant(e)s : 14 juin 2025*

SAISON 2024/2025 – SENIORS F

Les règlements des différentes compétitions féminines, validés par le comité directeur, ont été mis en ligne sur le site du District, onglet « Pratique » puis « Féminines ». « documents à télécharger »

Feuille de match informatisée (FMI) :

Obligatoire en championnat à 11 et à 8. Seuls le plateau à 8 et le futsal restent à la feuille papier. Il est demandé aux clubs hors FMI de rentrer leurs résultats sur internet

Important : Tout non-fonctionnement de la FMI devra être obligatoirement signalé au correspondant FMI désigné par le District (**voir site internet officiel du District**). En cas non-signalement la rencontre sera perdue par le club fautif.

Contact : M. BERTRAND Jérôme – 06 22 72 83 54 ou jerome.b8@wanadoo.fr

Frais d'arbitrage :

Caisse de péréquation pour la D1F pour régler les frais d'arbitrage (officiels) par prélèvement sur le compte des clubs des équipes en présence.

CHAMPIONNATS :

Equipes du Puy de Dôme engagées :

DIVISION 3 FEMININE (D3F) : CLERMONT FOOT 1

REGIONAL 1 F (R1F) : CEBAZAT SP 1, CLERMONT FOOT 2

REGIONAL 2 F (R2F) ; US ISSOIRE

DEPARTEMENTAL 1 F (D1F) :

24 équipes – 3 poules de 8 - Le vainqueur du niveau 1 pourra postuler à l'accession en R 2 F en juin (*selon règlement de la Laurafoot*). Journée de classement pour le niveau 2 en fin de saison. Accessions et rétrogradations entre les niveaux la saison suivante, tenant compte aussi du nombre d'équipes engagées (très fluctuant d'une saison à l'autre chez les féminines) et des descentes éventuelles du niveau régional.

Rappel des obligations pour les clubs champions de district qui accèderont en fin de saison en R 2 F (sous réserve de modifications). Il est donc vivement conseillé aux clubs pensant prétendre à la montée de profiter de cette saison pour structurer le club en ce sens :

- Disposer d'un(e) éducateur(trice) titulaire à minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du CFI SENIORS ou du BMF (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.
- Avoir au moins une équipe féminine U6 F à U19 F engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

- En outre, les clubs doivent participer à la Coupe de France Féminine et à la Coupe LAuRAFoot Féminine.
- Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat. En cas d'accession en championnat R2 F, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession
- **Attention** les ententes ne sont pas éligibles pour y participer, sauf si création groupement ou fusion :

La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue

CHAMPIONNAT A 8 : Le calendrier regroupe 18 équipes. Matches aller et retour en 2 poules. Finale entre les vainqueurs de chaque poule le jour des finales départementales le 14 juin 2025

FOOT A 8 PLATEAUX :

cette saison : 11 équipes réparties en 2 poules et 2 phases : 1 géographique et 1 de niveau . Il est demandé aux clubs d'être présents sur tous les plateaux, et respecter les horaires (voir règlement) et l'ordre des matches du calendrier remis aux clubs. Tout forfait sur formule plateau met en péril l'organisation totale.

Premiers plateaux à Pertuis et Messeix. Les responsables devront se réunir lors de ces premiers plateaux pour fixer le lieu des suivants.

RAPPEL REGLEMENT DES CHAMPIONNATS A 11 et A 8 : (extrait) :

L'horaire du coup d'envoi d'une rencontre est fixé à 15 heures, sauf dérogation accordée par la Commission Départementale Féminine.

L'horaire ou le lieu du terrain pour une rencontre peut être modifié à la demande d'un club, à la condition que celle-ci soit faite par footclubs, courrier ou mail adressé au District de Football au plus tard le mardi à 00 h. 00 de la semaine qui précède celle du match (soit 12 jours avant) et avec l'accord écrit du club adverse.

MATCHS EN NOCTURNE

Les matches peuvent se dérouler en nocturne la veille de la date primitivement prévue au calendrier, à condition qu'ils ne débutent qu'à 20h00, et que l'éclairage du terrain soit classé (120 lux minimum en D1) et 100 lux pour les autres divisions.

Dans ce cas, la demande doit être formulée par écrit au District au plus tard le mardi 0h00 de la semaine précédant celle de la rencontre

Le club recevant devra, dans les mêmes délais prévenir, pour information, le club adverse et le ou les arbitres.

Le club visiteur, qui en sera officiellement informé par le District, via Internet au minimum onze jours à l'avance, **ne pourra s'opposer à disputer un match officiel le samedi à 20h.**

Dans tous les autres cas, l'accord écrit de l'adversaire sera obligatoirement joint dans les 48h

Le refus du club adverse devra également être transmis dans les 48 h suivant la demande au Club recevant et au District, sous peine de validation

Terrain impraticable : le règlement général des compétitions de district prévoit que «Pour un match aller, lorsque le samedi, il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable le lendemain (ou frappé d'interdiction par la municipalité), le club recevant devra obligatoirement se déplacer chez l'adversaire. Il lui appartiendra d'en informer par téléphone l'adversaire, les officiels ainsi que le District, ceci avant 18 heures et confirmer par mail.....

.....si le terrain de l'adversaire est également indisponible ou impraticable, la rencontre sera reportée par la commission... »

Pour les championnats se déroulant en plusieurs phases, la phase 1 est considérée comme un match aller.

Important : Pour les matches relevant du District lorsqu'il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable **le jour** et à l'heure prévue, ou **sera frappé d'interdiction par la Municipalité**, le club recevant devra en informer, par téléphone et par courriel, le secrétariat du District, l'adversaire, le ou les arbitres et le délégué éventuel, au plus tard le dimanche avant 10h00. Ce délai est ramené au samedi 12h00 pour les rencontres programmées le samedi en nocturne. **Un mail devra être envoyé avec l'arrêté municipal au District et au club adverse.**

Les clubs disposant de plusieurs stades devront faire connaître le mois qui précède la rencontre, le nom et l'adresse du stade où se déroulera le match.

Essayer de respecter au maximum les dates des calendriers et , le cas échéant, penser également à reporter les matches en semaine dans la mesure du possible.

Dans tous les cas, il est instamment demandé aux clubs de donner leur accord ou refus via Footclubs .

INTERVENTION MICHEL THOME

Le Président de la CDA rappelle et précise quelques points de règlement :

BIJOUX

Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc.) est **interdit** et doit être ôté. Recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé. (loi 4). **Pour les piercings qui ne pourront être ôtés, il faudra un certificat du pierceur (se) professionnel(le)**

FOULARD : Le port du foulard est **interdit**. (Art. 1 des Statuts de la FFF et décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2023), y compris sous un casque (genre rugby) . **Seule la commission médicale de la Fédération est habilitée à donner un avis médical.**

CARTON BLANC :

Le carton blanc va être mis en application cette saison pour les matches couverts par des arbitres officiels. Le carton blanc est une exclusion temporaire de 10 mn pour motif de désapprobation en paroles ou en actes. Voir lien : <https://foot63.fff.fr/wp-content/uploads/sites/111/2023/08/Exclusion-Temporaire-District-63.pdf>

FORMATION D'ARBITRES

Des formations d'arbitres sont organisées régulièrement au sein du District. Les jeunes joueuses pour jouer ET arbitrer.

COUPES :

CHALLENGE MIREILLE VALENTIN (COUPE DU PUY DE DOME A 11) :

(comme les années précédentes, les équipes engagées en coupe de France sont exemptes du de cadrage)

15 septembre 2024 : Tour de cadrage 1

AULNAT / NORD LIMAGNE

CHAPDES BEAUFORT / ENTENTE BEAUREGARD VENDON*CHARBLOT

PERTUIS / ORCET

ST CLEMENT REGNAT / CLERMONT PTT

ST AMANT TLLE / L OUVERTURE

COURPIERE / CHAPPES

HAUTE COMBRAILLE / BRIFFONS

CEBAZAT 2 / PASLIERES

Une consolante des perdants des 2 tours de cadrage (si nécessaires) et des 1/8èmes sera organisée.

Finales (coupe et consolante) le 14 juin 2024 après- midi à l'issue de la journée des débutant(e)s dans le cadre de la fête du foot.

Les matches sont fixés au dimanche 15 h 00. En cas de terrain impraticable ou de non disponibilité du terrain du club, il y aura obligation d'inverser la rencontre si le calendrier général des féminines ne permet pas le report du match. Le règlement des matches en nocturne s'applique aussi à la coupe.

COUPE FUTSAL : (sous réserve situation sanitaire)

Seuls les clubs ayant rempli le bulletin d'engagement avant le 31 octobre 2024 seront autorisés à participer. Il n'y aura pas de relance. Cette saison, il y aura un droit d'engagement de 10 €/équipe pour les équipes ne fournissant pas de gymnase.

Il est d'ores et déjà demandé aux clubs de s'informer sur les disponibilités de leurs gymnases, faute de quoi, la compétition aura du mal à être mise en place .

Dates coupe FUTSAL :

05 janvier 2025 ; 12 janvier 2025 ; 26 janvier 2025 (finale départementale)

Les clubs intéressés pour organiser la finale départementale doivent se faire connaître au District avant le 30 novembre 2024

Toute absence à une journée futsal après inscription entrainera une amende de 50 €.

Les équipes engagées participent au challenge national futsal. Une demie finale régionale aura lieu le 1^{er} février et la finale le 9 février. (à confirmer)

POUR TOUTES COMPETITIONS POUR LAQUELLE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE N'EST PAS OBLIGATOIRE, IL EST RAPPELE AUX CLUBS RECEVANTS LEUR OBLIGATION DE SAISIR LES RESULTATS SUR LE SITE INTERNET.

AUTRES ACTIONS

FORMATIONS DE CADRES : voir site de la Ligue LAuRAFoot. Elles sont ouvertes aux féminines comme aux masculins.

JOURNEE DES GARDIENNES :

C'est une journée d'initiation et de perfectionnement pour tous niveaux fixée au vendredi 1er novembre, de 14 h à 17 h lieu à déterminer, à condition qu'il y ait au moins 10 stagiaires.

FOOT LOISIR : *(en cours de réorganisation au sein du District)*

Essentiellement pour les clubs qui ont beaucoup de licenciées ou qui veulent plus de pratique : foot à 8 principalement + urban soccer sur la période hivernale. Découverte d'autres pratiques : foot en marchant, footgolf, fitfoot....

RAPPEL

JEUNES JOEUSES :

Les joueuses de U 6 F à U15 F inclus peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge
- de la catégorie d'âge immédiatement inférieure

Les U 16 F peuvent jouer en U 15 G

Depuis la saison 2023 2024, jusqu'en compétition masculine U15 au maximum, les joueuses peuvent évoluer en mixité avec des garçons de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la leur.

A titre d'exemple, dans une compétition masculine dont la catégorie d'âge la plus élevée est U15, sont autorisées à participer sans limitation les joueuses U16 F, U15 F et U14 F.

Pour la saison 2024-2025, **le nombre de jeunes joueuses pouvant évoluer en seniors F est de trois U 17 F et une U 16 F surclassées**, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG)

Fiche de demande de surclassement téléchargeable sur le site du district ou de la ligue

Un document sur la mixité est consultable sur le site du district

[2024-2025-MIXITE-CATEGORIES JEUNES FEMININES.pdf \(fff.fr\)](#)

PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ ET FEMINISATION DU FOOTBALL

- Il serait bien que chaque club désigne un ou une référente féminisation, y compris les clubs n'ayant pas d'équipe féminine. La féminisation n'est pas seulement un accroissement du nombre de licenciées pratiquantes, mais le nombre de femmes au sein des clubs. (dirigeantes, accompagnatrices, éducatrices, arbitres, administratives, élues....)
- L'ambition de la Fédération est de **favoriser la mixité dans les postes à responsabilité**, en encourageant les femmes à occuper des fonctions de direction sur le terrain et en dehors

N'hésitez pas à sensibiliser les femmes, mamans, sœurs ...de joueurs ou joueuses à s'impliquer dans votre club.

L'opération **TOUTES FOOT** est un dispositif fédéral ouvert à tous les clubs pour développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet de votre club dans toutes ses dimensions.

N'hésitez pas à participer – communication fédérale à venir entre octobre et décembre

LABELLISATION

Le **système de labellisation** permet de développer la création de sections féminines. Grâce à l'obtention du Label Jeunes Crédit Agricole Féminines, les clubs peuvent bénéficier de dotations (matériel d'entraînement, textile, diplômes...). Ce label est accordé à trois niveaux (bronze, argent, or) sur la base de critères qui respectent les exigences de la Fédération en matière de projet associatif (*structuration du club*), projet sportif (*encadrement, contenu d'entraînement adapté au niveau de pratique*), projet éducatif (*partage règles de vie et de jeu*) et projet de formation (*niveau de compétence des encadrants*) des clubs candidats.

- Les Ecoles Féminines de football (EFF) visent à faire découvrir l'activité aux jeunes licenciées et non licenciées (catégories U 6 à U 19 F) et de les fidéliser par un accueil de proximité et adapté
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une équipe seniors F pour créer une EFF.

ARBITRAGE AU FEMININ

La FFF a lancé une large campagne sur l'arbitrage féminin : inciter vos joueuses ou dirigeantes de tout âge intéressées à se rapprocher de la commission départementale des arbitres pour connaître les dates de formations. Les jeunes joueuses peuvent jouer ET arbitrer
Meilleur exemple : Stéphanie Frappart. Mais il faut savoir que notre département est représenté au plus haut niveau par Elisa DAUPEUX, Fédérale 1, qui arbitre la D1 Féminine Arkema en arbitre centrale et a été 4^{ème} arbitre de la Coupe de France et arbitre VAR de la finale du Championnat de France OL/PSG, et désignée comme 4^{ème} arbitre en Macédoine fin mai ; Lauren Perret quant à elle arbitre en D3F et Elsa Kister, récemment nommée Jeune Arbitre de la Fédération Féminine, a été désignée arbitre centrale en U 19 F national et assistante en U 17 G national

DIVERS

- Remerciements à tous les clubs et les municipalités qui ont mis et mettront leurs installations et leurs bénévoles à disposition pour nos actions.
- Les calendriers du championnat à 11 et du challenge Mireille VALENTIN seront transmis à la commission des arbitres.
- Merci de veiller à retourner les documents, engagements et inscriptions dans les délais impartis

Bonne saison à toutes et à tous et prenez soin de vous

La Présidente
MIREILLE VALENTIN